

Budget 2026

BUDGET ÉQUILIBRÉ ET SITUATION FINANCIÈRE SAINTE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 16 décembre 2025 – La Ville de Saint-Hyacinthe a adopté un budget équilibré de 165,6 M\$, soit une augmentation de 5,75 % par rapport à celui de 2025, ce qui équivaut à un écart de 9 M\$. Cet exercice budgétaire incarne la mise en commun des ressources financières collectives pour financer des infrastructures et des services publics de qualité.

« Cette année encore, la préparation du budget s'est déroulée dans un contexte exigeant où l'inflation persistante, la pression sur les services municipaux, l'augmentation de la contribution de plusieurs partenaires et la nécessité d'entretenir des infrastructures vieillissantes ont complexifié chaque arbitrage. Ajoutons à cela que la population maskoutaine continue d'affronter des pressions importantes. C'est pourquoi les orientations budgétaires du conseil municipal étaient claires à l'effet de limiter l'augmentation du compte de taxes. Il s'agit de trouver un équilibre entre le maintien des services et des infrastructures existants, la poursuite des projets structurants et la protection de la capacité de payer des citoyens », a indiqué le maire André Beauregard.

Impact sur le compte de taxes

La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale est passée de 442 737 \$ en 2025 à 443 981 \$ en 2026. L'augmentation du compte de taxes de la maison moyenne sans piscine se situe à 2,5 % et à 2,65 % avec piscine, ce qui représente 74 \$ pour les propriétés sans piscine et 81 \$ pour les propriétés qui possèdent une piscine.

Le taux de la taxe foncière générale s'établit à 0,5346 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le taux de base applicable aux immeubles résidentiels de cinq logements et moins, ce qui représente une augmentation de 2,28 %.

Du côté des immeubles de six logements et plus, le taux de taxation générale passera à 0,6793 \$ du 100 \$ d'évaluation, soit une augmentation de 2,28 % également.

Concernant les terrains vagues desservis, le taux de taxe demeure trois fois le taux de base, c'est-à-dire qu'il s'établira à 1,6039 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette mesure vise à limiter la spéculation foncière, à forcer le développement et, par le fait même, à augmenter le nombre d'unités d'habitation en stimulant la construction d'immeubles.

Portrait des dépenses par grandes catégories

- La masse salariale : 21,38 %
- Le service de la dette : 11,33 %
- Les dépenses en immobilisations : 9,01 %
- Les frais de la Sûreté du Québec : 8,47 %
- Le soutien financier aux organismes : 5,96 %
- Les bénéfices marginaux : 5,30 %
- La gestion des matières résiduelles : 3,84 %
- Les dépenses énergétiques liées à l'électricité et au gaz naturel : 2,64 %



- Le transport en commun : 3,13 %
- Autres dépenses : 28,94 %

Portrait des revenus par grandes catégories

- Taxes résidentielles : 27,26 %
- Taxes industrielles et commerciales : 24,69 %
- Tarifications : 20,51 %
- Services rendus à des tiers : 9,92 %
- Paiements tenant lieu de taxes : 6,07 %
- Revenus de transferts : 4,05 %
- Impositions de droits : 4,24 %
- Amendes et pénalités : 1,27 %
- Intérêts : 1,19 %
- Affectations : 0,23 %
- Fonds vert : 0,34 %
- Autres revenus : 0,23 %

« Préparer un budget municipal est un exercice exigeant qui prend plusieurs mois. En fin de compte, notre responsabilité envers la communauté est d'offrir les meilleurs services aux meilleurs coûts possibles, de manière efficace, sécuritaire et pérenne. Ces prévisions budgétaires ont été minutieusement planifiées pour refléter notre engagement envers l'amélioration continue et le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens, tout en gardant en tête les besoins en termes de développements futurs et en préparant de façon responsable les investissements majeurs qui s'en viennent », a conclu le maire André Beauregard.

Programme quinquennal d'immobilisations

Rappelons qu'en octobre dernier, la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté son Programme quinquennal d'immobilisations 2026-2030 (PQI) qui priorise les investissements en entretien et le renouvellement des actifs. Celui-ci prévoit 80 projets totalisant 44,7 M\$ pour 2026.

Notons également que la taxe spéciale qui sera instaurée pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'épuration entrera en vigueur seulement à partir de janvier 2027.

Tous les documents financiers ainsi que les séances publiques extraordinaires sont disponibles [en ligne](#).

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300